

Organisation du territoire : enfin un espoir de politique régionale

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1554

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Enfin un espoir de politique régionale

Après la RPF, voici la NPR. Après la Réforme du système de péréquation financière, qui peine à s'instaurer, voici la Nouvelle politique régionale, préparée par une commission d'experts mandatés par le Secrétariat d'Etat à l'économie. La mise en œuvre devrait reposer sur une loi-cadre prévoyant des programmes quadriennaux, dont le premier pourrait démarrer dès 2008.

S'il est un domaine dans lequel les actes tardent à suivre les mots, c'est bien celui de l'aménagement du territoire, comme on disait encore au temps du vote de la LAT (juin 1979). Même rebaptisée organisation du territoire, la gestion du sol et de ses affectations reste affaire de longue haleine. Au niveau fédéral, on ne la traite plus dans son ensemble, comme au beau temps des conceptions globales, mais par de plus simples et souples «grandes lignes» (1996) et surtout au travers des plans sectoriels: surfaces d'assolement (décision du Conseil fédéral en 1992), installations sportives (1996), paysage suisse (1997), Expo (1998), transit alpin (1999), infrastructure aéronautique (premières décisions dès 2000), lignes de transport d'électricité (dès 2001), installations militaires (dès 2001), rail/transports publics et routes (dès 2003-2004).

La politique régionale concerne aussi les villes et les agglomérations

En parallèle, toujours au niveau fédéral, la politique régionale tente de s'établir comme telle, après des décennies de sollicitude privilégiée, pour ne pas dire exclusive, en faveur des seules régions de montagne et/ou périphériques. Dans les années nonnante, on a bien voulu s'apercevoir en haut lieu qu'il existait aussi des zones de plaine et, qui pis est, urbanisées. L'idée de la «décentralisation concentrée» a fait son apparition dans la Berne fédérale, après avoir inspiré les auteurs de plusieurs plans directeurs cantonaux. Et voilà que, malgré de fortes et longues résistances rurales et fédéralistes, la Confédération se mêle désormais de «Politique des agglomérations», comme en témoigne le Rapport du même nom adopté par le Conseil fédéral en décembre 2001 et paru en avril dernier.

Il faut rappeler que la nouvelle Constitu-

tion fédérale, entrée en vigueur le 1er janvier 2000, mentionne expressément, audace suprême, «les villes et les agglomérations urbaines», et non plus seulement les régions alpines, comme la précédente charte, depuis la votation de février 1994 sur l'initiative des Alpes et la redevance poids lourds.

Les frontières cantonales sont obsolètes

Du coup, la politique régionale va mériter son nom et ne plus concerner seulement une partie du territoire suisse et une faible minorité de sa population. Le projet de NPR est ambitieux: il passe par un changement d'échelle dans les domaines culturels, politiques et institutionnels. Car «du point de vue économique, les frontières entre les régions et les cantons sont depuis longtemps obsolètes, dégageant progressivement des régions plus vastes, structurellement cohérentes, composées d'un centre, de son ag-

glomération et d'une large zone périurbaine, souvent complémentaire».

Parole de SECO sous le régime Couchepin: «La tension augmente entre le maillage serré des structures politiques et celui, plus large, des structures économiques». Aux impatientes recommandations, bien inspirées mais politiquement irréalistes, de la commission d'experts assistée d'un consultant privé, il faudrait ajouter une injonction: chercher, en même temps qu'à imposer la NPR, les moyens de combler l'immense déficit démocratique de la régionalisation urbaine, intercantonale et transfrontalière - notre globalisation à nous. Le défi semble déjà très difficile à relever dans les agglomérations regroupant de fait des dizaines de communes. Qu'en sera-t-il aux échelons supérieurs? *yj*

Le texte du rapport est disponible sur le site du seco: www.seco-admin.ch

Canton de Vaud

La culture oubliée

Le Conseil d'Etat vaudois publie son programme de législature, un document bref, élégant, clair et bien écrit avec des objectifs auxquels tout le monde peut souscrire. Un mot est totalement absent de ce programme, celui de culture. Rien, absolument rien, zéro, sur les bibliothèques, musées et de manière plus générale sur l'aide à la création dans le pays de Vaud. Dans ce programme, le futur Musée des beaux-arts n'existe pas, ce qui nous donne au moins une indication: sa construction ne devrait pas débiter avant les prochaines élections en 2007, alors que le crédit d'é-

de a été voté par le Grand Conseil.

Nous ne soupçonnerons pas les membres du Gouvernement vaudois de suivre l'exemple de Goering et de sortir leur revolver lorsqu'ils entendent le mot culture, mais ils auraient pu sortir leur stylo et manifester ne serait ce qu'un début d'intérêt pour des activités laissées trop exclusivement aux villes et surtout à la plus grande d'entre elles. *jg*

Le programme de législature est disponible sur le site de l'Etat de Vaud: www.vd.ch